

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 12

Séance du 22 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le vingt-deux juin à vingt heures trente

Date de la convocation : 15/06/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Absents excusés : BERNAT Laurent, RAMONDENC Viviane, ROUSSET Jean-François

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 17-2022

**Objet :**

**Assainissement du hameau du Py : proposition de validation des travaux projetés et d'approbation du plan de financement**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet et projet de l'assainissement du village du Py établi par CEREG Ingénierie Sud-Ouest, maître d'œuvre du projet.

Au niveau du Py deux milieux récepteurs sont présents :

- un cours d'eau temporaire au nord du hameau en direction de Moulin Neuf et ayant pour exutoire le Dourdou
- le ruisseau de Querbes au Sud du hameau et qui rejoint également le Dourdou 100m en aval de l'exutoire du cours d'eau évoqué ci-avant

Actuellement sur le village du Py l'assainissement est très majoritairement non conforme et les rejets d'eaux usées des habitations se font de la manière suivante :

- 3 habitations ont des sorties eaux usées vers le versant Nord
- 12 habitations ont des sorties d'eaux usées vers le versant Sud

Dans le cadre de l'établissement du zonage d'assainissement ce secteur a été zoné en assainissement collectif.

Une étude de faisabilité a permis de conduire à l'opération projetée aujourd'hui qui comprend les prestations suivantes :

- mise en oeuvre de 16 branchements eaux usées sur 180 ml
- collecte sur 290 ml sous voie communale et sous terrain naturel
- transfert gravitaire sur 25 ml avant la station d'épuration à mettre en oeuvre

Ces travaux seront réalisés de manière concomitante aux travaux de dissimulation des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) et de reprise du réseau AEP

Un groupement de commandes a été constitué en vue de la passation du marché de travaux entre la commune, le SIAEP des Rives du Tarn et le SIEDA.

Le coût de l'opération est estimé à 159 040 € H.T. répartis comme suit :

- Travaux : 141 540.00 €
- Prestations annexes :  
(levé topo, essais préalables à la réception,  
rémunération maître d'œuvre) : 17 500.00 €

Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux selon le plan de financement suivant :

- Subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne (30 %) : 48 232 €
  - Subvention Conseil Départemental (15 %) : 25 000 €
  - Autofinancement (55 %) : 85 808 €
- La TVA sera préfinancée par la commune par autofinancement

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** les travaux projetés au Py
- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **DECIDE** de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement 2022, section d'investissement, compte 2315-19
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités se rapportant à cette affaire

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

*Le Maire,  
Patrick RIVEMALE*



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
Au représentant de l'Etat le 27/6/2022  
Et de la publication le 27/6/2022  
Le Maire, Patrick RIVEMALE

